



Communiqué de presse

Paris, le 2 octobre 2024

Élimination de l'effet dilutif de l'opération Shareplan 2024

Dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe AXA (Shareplan 2024)¹ et afin d'en éliminer l'effet dilutif, AXA a conclu ce jour une convention de rachat d'actions avec un prestataire de services d'investissement aux termes de laquelle AXA s'engage à racheter ses propres actions en vue de les annuler pour un montant maximum de 452 200 000 euros, conformément aux termes de son programme de rachat d'actions².

Le prix par action à payer par AXA sera calculé sur la base de la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés par les volumes des actions sur une période de 20 jours de bourse débutant le 3 octobre 2024 et correspondant à la date d'ouverture de la période de fixation du cours de référence des actions à émettre dans le contexte de l'opération Shareplan 2024. Les opérations de rachat par le prestataire de services d'investissement dans le cadre de cette convention cesseront au plus tard le 30 octobre 2024.

¹ L'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe AXA (Shareplan 2024) a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 23 avril 2024. Veuillez vous reporter au communiqué de presse en date du 11 septembre 2024 pour plus d'informations relativement à l'opération Shareplan 2024.

² Le programme de rachat d'actions d'AXA a été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 23 avril 2024.



À PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 147 000 collaborateurs au service de 94 millions de clients dans 50 pays. En 2023, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 102,7 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 7,6 milliards d'euros. Au 31 décembre 2023, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 946 milliards d'euros, incluant les actifs gérés pour le compte de tiers.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux États-Unis, l'American Depositary Share (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le *Dow Jones Sustainability Index* (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : Principles for Sustainable Insurance) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA (axa.com).

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR axa.com

POUR PLUS D'INFORMATION :

Relations investisseurs : +33.1.40.75.48.42
investor.relations@axa.com

Relations actionnaires individuels : +33.1.40.75.48.43

Relations presse : +33.1.40.75.46.74
ziad.gebran@axa.com
alhem.girard@axa.com

Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :
axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements

Notations sociétales du Groupe AXA :
axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques

INFORMATIONS IMPORTANTES ET AVERTISSEMENT REL ATIF AUX DECL ARATIONS PROSPECTIVES ET A L'UTILISATION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION FINANCIERS (NON-GAAP FINANCIAL MEASURES)

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs. Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, ou induits par, ces déclarations prospectives. Une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités et/ou les résultats du Groupe AXA, figure en Partie 5 - « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document d'Enregistrement Universel du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et « Événements significatifs – Facteurs de risque » à la page 11 du Rapport Financier Semestriel du Groupe pour l'exercice clos le 30 juin 2024. AXA ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou des circonstances futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences légales ou réglementaires applicables.